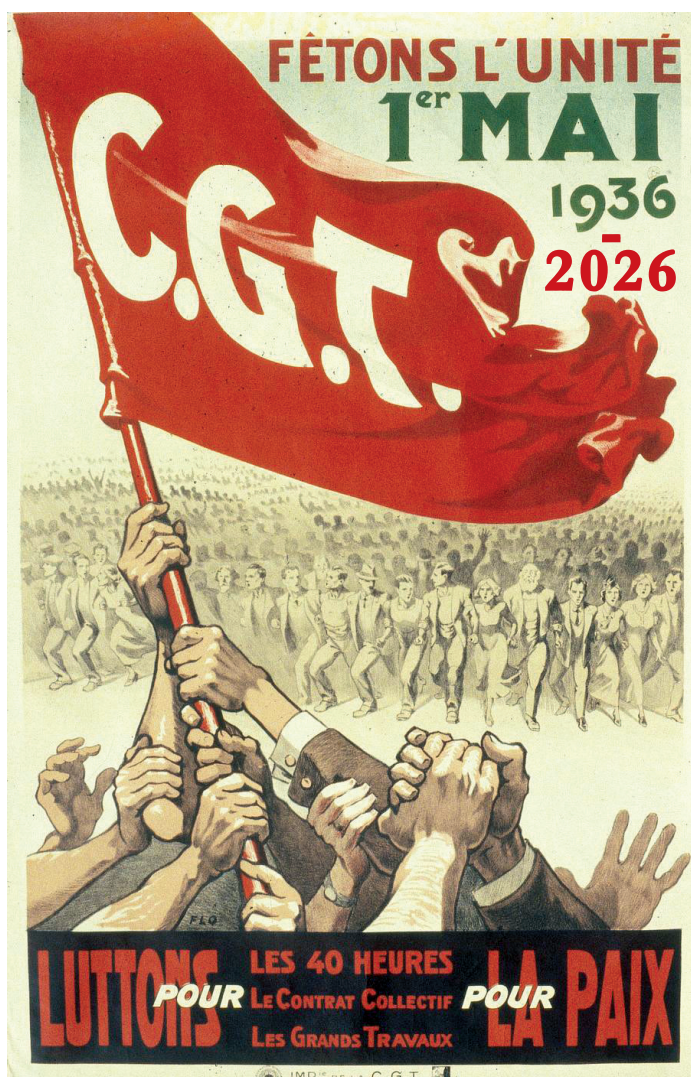


**Le 1^{er} mai 2026,
partout dans le monde,
d'une seule voix,
paix et droit
à l'autodétermination
des peuples.**

Le 2 avril, les retraité·es ont montré leur détermination.

Le 1^{er} mai, les retraité·es seront là pour défendre notre jour férié, chôme, payé.



SOMMAIRE

2

Syndicalisme. Et maintenant ?

3

Tous et toutes ensemble,
plus fort·es

4

Campagne de syndicalisation.
On y va à fond

6

Congrès : Quand une UD donne
sa place au syndicalisme retraité

Bien le préparer en amont,
c'est important

7

Archives. Conserver l'histoire
de la Cgt, c'est aussi militer



SYNDICALISME

Et maintenant ?

Dans un contexte de défiance des institutions démocratiques, des associations se revendiquent représentantes et porte-parole des retraités-es. Attention! Danger pour la démocratie et le syndicalisme retraité.

Les élections municipales sont passées, avec un goût amer pour nous, militant-es. Une campagne rude, incertaine, qui a interpellé beaucoup de nos camarades. Quelle que soit la ville, ces élections auront démontré, malheureusement, que les idées développées par les partis d'extrême droite, ou de droite extrême, ont attiré encore beaucoup trop d'électrices et d'électeurs. En leur confiant les rênes de nombreuses municipalités, la gestion des services municipaux va lourdement en pâtir, mais aussi de ceux administrés par des conseils dans lesquels les mairies ont des représentants avec voix délibératives : hôpital, logement, transport, culture, éducation. L'enquête du Cevipof (centre de recherches politiques de Sciences Po), est alarmante. Même si nous avons toujours un peu de défiance vis-à-vis de ce type de structure, nous ne pouvons les ignorer. Leur analyse des résultats rejoint ce que nous entendons autour de nous, dans nos assemblées, lors de nos rencontres : il existe une défiance à l'égard des dirigeants, des instances démocratiques, des partis politiques. Ce jugement est inquiétant et provoque l'abstentionnisme. Une majorité des répondants souhaite voir dans la vie politique plus de rigueur, plus de contrôle et de sanctions.

PLACE DU SYNDICALISME

Quelle place donner au syndicalisme dans une situation où le politique n'est plus le relais des préoccupations ni des perspectives de solutions ? Certaines associations de retraité-es prennent ce credo et drainent un grand nombre d'adhérents-es. Pour exemple :

- La Confédération Française des Retraités (Retraite CFR) : elle regroupe 6 associations et

compte plus d'1 million et demi de membres.

- AGE Platform Europe : elle fédère plusieurs associations européennes du même type que Retraite CFR, porte auprès du Parlement européen les mêmes discours et les mêmes réponses, mais ne remet pas en cause les politiques européennes.

La présentation de ces associations pourrait nous convenir, si ce n'est qu'elles se déclarent indépendantes de toutes organisations politiques ou syndicales, et le revendiquent haut et fort. La réalité est tout autre. Elles sont gérées par un conseil d'administration dont les membres triés sur le volet ont toutes et tous des passés professionnels qui s'accordent très bien avec les idées réformistes, sachant manier les constats et les solutions en réelle harmonie avec leur idéologie.

PORTER LA PAROLE DES RETRAITÉ-ES

Le danger pour nous et tous les syndicats, c'est leur ambition, aujourd'hui affichée, de siéger dans les conseils d'administration paritaires, d'avoir une place, souvent comme personnalité qualifiée dans les instances décisionnaires et/ou consultatives (CDCA¹, CESER²), pour porter la parole des retraités-es sans jamais leur demander leur avis. Également, ces associations ont la volonté de remplacer le syndicalisme retraité, contestataire et revendicatif, par des structures de bon aloi qui, tout en préconisant une vie meilleure et digne à la retraite, ne remettent jamais en cause les décisions des gouvernements et du patronat, allant même jusqu'à les accompagner. Comment attirer les retraités-es ? Comment les rassembler au sein d'une organisation syndicale, plutôt dans les USR-CGT ? Nous devons revendiquer la place du syndicalisme retraité dans les instances paritaires, afin de redonner à la démocratie toute son importance.

MIREILLE PAUME

1- Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
2- Conseil économique, social et environnemental régional



ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités-es

Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités-es CGT

Directrice de publication : Catherine Tran-Phung Cau - Directrice de la rédaction : Mireille Paume - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Photographe : Allaoua Sayad - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93 515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0627 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026

Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50



PEFC
10-31-1345

Tous et toutes ensemble, plus fort·es

Nous, salarié·es retraité·es, rassemblons nos forces au sein de la Cgt pour défendre nos intérêts.

Le patronat, les gouvernements et les forces de droite et d'extrême droite ont tout intérêt à diviser le monde du travail : jeunesse, salarié·es, en activité ou privé·es d'emploi, et les retraité·es. Accusant les uns et les autres, à tour de rôle, de tous les maux de la société. Plus spécifiquement les retraité·es, qui abusent de la Sécurité sociale, qui ne sont pas solidaires, qui ont une pension supérieure aux salaires, bref, la liste est longue des reproches faits à notre génération. Ce qui explique l'acharnement des gouvernements successifs pour s'attaquer aux droits des personnes âgées.

Gel des pensions, augmentation des tarifs des mutuelles, discrimination des prises en charge de certains soins et examens. Alors que l'engagement des retraité·es au sein de la société, dans les associations, dans la vie publique, comme aidant·e familial·e ou tout simplement consommateur est une réalité, celui-ci n'est pas reconnu comme travail ni comme indispensable par les décideurs. Les retraité·es sont un enjeu de société (pour la première fois, 4 générations vivent ensemble et bientôt nous représenterons 33 % de la population) et des cibles marketing : ils sont le nouvel or gris des appétits financiers.

Les retraité·es n'ont pas de lieu de négociation pour faire reconnaître leur utilité sociale, même si leur droit à la détente a été acquis après une longue carrière au travail.

S'organiser en rejoignant la Cgt, c'est donner les moyens à la démocratie de s'exprimer, être un contre-pouvoir, défendre les intérêts individuels et collectifs. Et c'est indispensable pour gagner la reconnaissance dans la société et des droits nouveaux. Ce ne sont pas les associations de retraité·es, souvent liées au patronat, qui iront à l'encontre des politiques publiques, bien au contraire.

NOS DROITS ONT ÉTÉ CONQUIS GRÂCE À NOS LUTTES

Chacun·e s'exprime sur ses besoins et sur les actions à mener pour gagner sur les revendications. C'est toute la différence avec ces associations. Prenons la place qui nous est due.

Se syndiquer, c'est :

- Participer : avoir une voix entendue et respectée
- Agir : se mobiliser pour défendre nos droits, faire vivre nos revendications légitimes, avoir enfin des lieux de négociations pour les retraité·es (ex : retrouver un ministre des retraité·es)
- Contribuer : cotiser et faire vivre toute la Cgt, la rendant indépendante du patronat, des gouvernements et des partis politiques, tout en agissant pour la transformation de la société.

MICHEL CHABASSE

Abonnez-vous ou parrainez un·e ami·e !

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Dernière profession : _____

**Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (16€)*
à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex**

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

<https://union-confederale-retraites.cgt.fr>

Vie nouvelle

magazine de l'union confédérale des retraité·es cgt

↑
Je lis
↓

**BELLE
ET
REBELLE**



16€*

***Offre réservée aux
nouveaux abonnés**

CAMPAGNE DE SYNDICALISATION

On y va à fond

On se rend visible, on s'affiche CGT ET retraité-es. Entre continuité syndicale et nouvelles adhésions, comment construire un plan de syndicalisation ?
Triptyque de syndicalisation en main, allons à la rencontre des habitant-es.

Quand on parle de syndicalisation et de continuité syndicale, il arrive encore trop souvent de nombreuses questions :

- Tu crois qu'on peut lui demander ? Elle ou il vient juste d'être à la retraite, il faut la ou le laisser souffler ;
- Je ne vais pas proposer comme ça l'adhésion à quelqu'un que je ne connais pas ;
- Elle ou il n'est pas de mon secteur, à qui je l'adresse ?
- Je le ou la syndique ? Elle ou il est autoentrepreneur ou artisan, ce n'est pas un-e salarié-e.

Et si un plan de syndicalisation était là pour avoir des réponses ? Bon nombre de salariés-es n'ont jamais côtoyé de syndicat, ou si peu, ou mal. D'autres en ont déjà connu, ont milité dans une entreprise, mais les aléas de la vie les ont éloignés du militantisme. D'autres encore ont déménagé, ont perdu le lien avec le syndicat et se retrouvent isolé-es. Et bien sûr, il y a celles et ceux qui disent : « *ouf, je suis à la retraite* », sous-entendu, « *laissez-moi tranquille* ».

DE BONNES PRATIQUES...

Pour ne pas s'épuiser, ni se décourager, il faut prendre du temps pour être efficace et donner envie aux camarades de s'impliquer. C'est tout l'enjeu d'un plan de syndicalisation.

Pour commencer, une des bonnes pratiques, c'est de connaître la sociologie de la population retraitée sur le territoire. D'où viennent-elles ou ils ? D'un autre département ou, au contraire, sont-elles ou ils toujours sur la même commune que durant leur activité professionnelle ? Quel était leur métier, leur profession ?

Également, il convient de savoir où sont les retraité-es, quelles sont leurs aspirations, leurs demandes pour bien vivre...

L'espace Vie syndicale de l'UCR-CGT proposera prochainement un livret où ces questions sont abordées. Non pas pour donner des réponses, mais pour livrer des clés afin d'être plus efficace.

L'efficacité, ce n'est pas faire plus, c'est pouvoir obtenir des résultats à la hauteur des ambitions. Attirer les retraité-es autour du syndicalisme CGT, c'est aussi savoir les accueillir dans les sections syndicales professionnelles ou multiprofessionnelles.

...POUR UN BEL ENJEU

L'enjeu de la syndicalisation ne se résume pas à un chiffre sur le nombre de syndiqué-es. L'enjeu de la syndicalisation, comme celui de l'abonnement à *Vie nouvelle*, c'est avoir plus de militantes et de militants qui propagent autour d'eux notre vision de la société, et construire avec elles et eux un cahier revendicatif de proximité. Ces camarades impliqué-es peuvent convaincre autour d'elles et eux que les moyens d'y arriver existent, que nous avons toutes et tous, ensemble, la capacité de faire changer les choses.

Mais, pour les retraité-es, où trouver des espaces de négociations ? Àuprès de qui porter les revendications ?

Ensemble, il faut réfléchir, maintenant, à comment faire encore plus pour mieux rassembler, repérer les lieux et les espaces où nos voix seront entendues, où nous pourrions négocier, sans être reçu-es par un subalterne qui n'a aucun pouvoir. Comment prendre sa place dans la Cgt et dans la société ? Et si on proposait l'adhésion à la Cgt ?

MICHEL CHABASSE



CONGRÈS

Quand une UD donne sa place au syndicalisme retraité

Du 10 au 12 février dernier, s'est tenu le 22^e Congrès de l'Union départementale de Paris. La participation était importante et les retraité-es y étaient bien représenté-es avec plus d'un-e délégué-e sur 10. Le rapport d'activité a salué le travail des retraité-es et nous en sommes satisfait-es.

À chaque congressiste a été remis le dernier numéro de *Vie nouvelle*. Ce n'est pas seulement pour qu'elles et ils puissent en apprécier sa qualité ou lire le dossier très complet sur les services publics qui éclairait les débats. Ce n'est pas non plus pour revenir sur le rôle des retraité-es dans le mouvement social, sur l'aide qu'elles et ils peuvent apporter contre la désespérance et le fatalisme actuel (il y eut des interventions dans ce sens).

Alors, direz-vous ? Ce numéro de *Vie nouvelle*, pourquoi ? Parce que, si la Cgt rajeunit, si les attaques du capital repoussent l'âge de départ à la retraite, il n'en reste pas moins que demain des camarades vont quitter la vie active pour

une retraite bien méritée. Pouvons-nous accepter qu'alors elles et ils manquent au rapport de forces lors de nos combats ? Bien sûr que non ! C'est la question de la continuité syndicale qui est posée et que nous avons abordée dans ce congrès. La Cgt retraité-es existe, lutte et participe aux actions. Il faut donc que les futures retraité-es sachent qu'elles et ils peuvent, qu'elles et ils doivent continuer le combat. Et notre magazine peut jouer un rôle important.

Voilà pourquoi nous avons demandé aux congressistes de faire passer le numéro de *Vie nouvelle*, après l'avoir lu bien sûr, aux futures retraité-es pour aider à la continuité syndicale en sachant que chaque structure porte une responsabilité. Si les syndicats présents au congrès souhaitaient légitimement continuer à avoir les informations concernant les retraité-es, ils avaient aussi à disposition un bulletin d'abonnement. Nous étions dans la salle pour tout renseignement !

PIERRE DELARQUIER
USR-CGT Paris

Bien le préparer en amont, c'est important

L'Union syndicale des retraité-es de Haute-Garonne tiendra son congrès les 5 et 6 novembre 2026. Une commission de préparation a été constituée avec 8 camarades du conseil départemental (CD). Il est prévu une visite des sections de retraité-es et des collectifs de retraité-es des Unions locales. Les grosses sections ont été réparties entre les membres du CD. L'objectif est de mobiliser les camarades pour avoir une participation la plus importante possible. Des diffusions de tracts sur les lieux de vie des retraité-es sont également prévues.

L'ordre du jour est traditionnel : bilan d'activité, bilan financier, état d'organisation et élection de la ou du secrétaire général-e. La commission de préparation du congrès propose que soient également discutées l'utilité de l'USR et la continuité syndicale. Ces deux points importants concernent l'avenir des sections et leur participation à l'USR. Seulement un petit nombre de sections essayent de faire vivre l'USR et ce ne sont pas toujours les plus importantes.

Et savoir le clôturer dans la fraternité avec un apéritif et un repas festif.

ROBERT ZACHAYUS
USR-CGT Haute-Garonne



ARCHIVES

Conserver l'histoire de la Cgt, c'est aussi militer

L'archivage est un travail précieux et nécessaire pour sauvegarder la mémoire de la Cgt. Mais comment s'y prendre ? Pour nous aider, l'IHS-CGT a mis en place le collectif Archives-Documentation de la Cgt. Présentation.

Composé des archivistes et des documentalistes de la confédération et des fédérations, le collectif Archives-Documentation (CAD-CGT) a mis au point plusieurs fiches sur des thèmes liés à l'archivage, un guide sur la collecte de témoignages oraux et un site internet spécifique.

Les fiches poursuivent le travail déjà effectué par le CAD-CGT, à savoir une campagne de sensibilisation à l'archivage - deux brochures et une affiche ont précédemment été réalisées - et une formation syndicale à la gestion des archives numériques. L'objectif du collectif est de proposer des solutions qui répondent à des demandes concrètes des organisations de la Cgt (fédérations, comités régionaux, unions départementales, unions locales, unions syndicales de retraités-es, syndicats), ainsi que des IHS territoriaux et fédéraux afin qu'ils puissent répondre aux attentes en fournissant des conseils élémentaires pour agir sur des situations effectives, qu'elles soient fréquentes ou exceptionnelles.

DES THÉMATIQUES IDENTIFIABLES

Au fil de leur parution, les fiches seront disponibles sur un site internet dédié où elles pourront être consultées, téléchargées et imprimées. Sur ce site consacré à l'archivage, seront aussi disponibles les annexes mentionnées dans les fiches ainsi qu'un glossaire des termes employés.

Les sept fiches déjà disponibles sur le site se répartissent en trois catégories facilement identifiables par une couleur et un pictogramme qui leur sont propres :

Urgence : quand il faut réagir rapidement face à un sinistre (dégâts des eaux, incendies) ou un imprévu (expulsion des locaux) qui comprend quatre fiches de couleur rouge.

Bonnes pratiques : donne des conseils sur la gestion des archives au quotidien qui comprend deux fiches de couleur bleue.



Droits et archives : pour répondre à des questions sur les droits d'auteur et le droit à l'image en lien avec l'utilisation de nos fonds d'archives qui comprend une fiche de couleur verte.

Par ailleurs, un autre document est également disponible : il s'agit d'un guide pour aider à la **collecte de témoignages** de militantes et de militants. La couleur attribuée à cette rubrique est rouille. Le guide est enrichi de neuf annexes qui donnent des conseils sur la conduite de l'entretien, sur le matériel recommandé ou encore sur la valorisation des témoignages dans la durée.

COMMENT FONCTIONNENT LES FICHES ?

Nous prenons pour exemple la fiche n°2, sur le tri des archives.

Le recto est composé du titre de la fiche, de son numéro, d'une introduction de la thématique, une liste du matériel nécessaire, ainsi qu'une de ce que l'on peut trouver en annexe.

Le verso regroupe la description des différentes étapes donnant des repères pour permettre aux militant·es d'identifier ce qu'il y a à mettre en œuvre, ici ce qu'il est préconisé de garder ou de jeter, afin de comprendre la logique du tri d'archives. Dans les différentes étapes, des mots spécifiques auxquels on a ajouté un astérisque sont en couleur, comme **arborescence***. Cela indique que leur définition est disponible dans le glossaire en ligne. Par ailleurs, le symbole du trombone signifie qu'il est possible de se reporter à une annexe qu'il est possible de télécharger sur le site. Pour le cas de notre exemple, le tableau de tri permet d'identifier les documents à conserver et ceux que l'on peut éliminer. Cette question est récurrente dans les interpellations de nos archivistes.

Enfin, pour chaque fiche, on retrouve systématiquement en bas de page :

- la catégorie de la fiche, son numéro et son titre,
- la date d'édition de la fiche, pour permettre une actualisation,
- un lien pour accéder au site dédié et retrouver l'ensemble des fiches ainsi que le glossaire,
- un lien et un QR code avec les éléments qui correspondent à la fiche,
- les crédits et mentions de production de réalisation de la fiche.

Toutes les fiches et les productions futures du collectif seront disponibles en ligne. Les fiches ont été pensées pour être disponibles en version électronique. Il vous appartiendra ensuite de choisir le déploiement approprié, sous forme d'impression papier ou sous forme de fichier numérique.

UN SITE DÉDIÉ À L'ARCHIVAGE

L'objectif d'un site dédié est de mettre à disposition en un lieu unique toutes les ressources en rapport avec la gestion des archives dans les organisations.

Le site du CAD-CGT est décomposé en plusieurs catégories :

- Fiches Archives, dans laquelle on retrouve les fiches réparties dans les catégories précédemment présentées : Urgence, Bonnes pratiques, Droits d'auteur et Archives orales.
- Vidéos, dans laquelle on pourra consulter le film de sensibilisation réalisé par l'espace Communication.
- Brochures, dans laquelle il est possible de télécharger les supports de communication et d'information, dont les brochures et les affiches réalisées par le collectif.

- Glossaire, qui contient les termes techniques liés aux archives dont la compréhension est indispensable pour mener à bien certaines des tâches détaillées dans les fiches.

Dans sa logique d'être au service des organisations, la Cgt, avec son collectif Archives-Documentation, met à disposition ces fiches avec l'objectif qu'elles répondent à des situations concrètes rencontrées par nos organisations. Ces travaux ne sont pas figés : ces fiches sont destinées à évoluer avec les remarques que vous apporterez et le retour d'expérience que vous serez prêt à partager.

L'IHS-CGT

ET LE COLLECTIF ARCHIVES-DOCUMENTATION

DESCRIPTION DES ÉTAPES

1 | REPÈRES

Les **archives*** se définissent comme « l'ensemble des documents, y compris des données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus » préservés à titre de preuve et d'information « par toute personne physique et morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité » (*Code du patrimoine*, art. L211). La notion d'archives est donc indépendante :

- De la date : tout document devient archive dès sa création et sa valeur évolue au fil du temps, « archives » ne signifie pas uniquement « vieux papiers ».
- De la forme : un compte-rendu au format Word, un fichier Excel, un tract imprimé, des notes manuscrites, une affiche ou une bannière sont des archives.
- Du support matériel : papier, photographies, documents numériques, sonores ou audiovisuels.

La **documentation***, elle, est constituée à partir de sources d'informations diverses et non produites par l'organisation : presse, publications officielles, revues spécialisées. Cette documentation peut aussi être isolée ou intégrée dans les dossiers de travail produits par votre organisation.

- À la correspondance avec d'autres syndicats, fédérations, confédération, organisations syndicales, les employeurs, les pouvoirs publics, etc.
- Aux activités de représentation syndicale (instances représentatives du personnel, élections professionnelles, etc.).
- Aux actions revendicatives de mon organisation.
- Aux négociations, conflits, et accords.
- À la formation syndicale.
- À la communication produite par mon organisation (journaux, tracts, brochures, affiches, autocollants, productions audiovisuelles, banderoles, etc.).

Pour les archives papier, les dossiers seront conditionnés en chemises, sous-chemises et boîtes d'archives. Veillez à conserver les documents originaux papier même si ceux-ci ont été numérisés. Pour les archives numériques, organisez vos dossiers dans une **arborescence***.

Voir annexe : Tableau de tri

Il n'y a que vous qui avez ces documents !
Ce sont des **documents uniques et originaux**.
Posez-vous la question : ces documents sont-ils conservés ailleurs ?
Si la réponse est non, ils doivent être conservés.

2 | DISTINGUER LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUEMENT PRODUITS PAR MON ORGANISATION

Distinguer ce qui est éliminable des autres documents : à la CGT, chaque organisation est responsable des archives qu'elle produit, il n'est donc pas utile de conserver les documents produits par d'autres structures de la CGT.

4 | CE QUI PEUT ÊTRE JETÉ

Éliminer les documents produits par d'autres organisations et donc susceptibles d'être retrouvés ailleurs : tracts ou **documents isolés***, documentation dont l'utilité est expirée (revues, presse, rapports annuels, etc.). Certaines pièces administratives et comptables peuvent aussi être détruites au bout de quelques années : les factures ou justificatifs comptables sont par exemple éliminables au bout de 10 ans. Les relevés de comptes bancaires le sont au bout de cinq ans. Enfin, **inutile de s'encombrer** : pour gagner de la place, éliminer les multiples exemplaires d'un même document ou les imprimés vierges.

Voir annexe : Tableau de tri

3 | À CONSERVER PRIORAIREMENT

Conserver prioritairement les dossiers papiers et/ou numériques relatifs :

- Aux réunions statutaires (congrès, assemblées générales, commissions exécutives, bureaux, etc.).
- Au fonctionnement de l'organisation et à la syndicalisation (statuts, états d'organisation, bilans comptables, etc.).

FICHE BONNES PRATIQUES N° 2 TRIER LES ARCHIVES, QUE GARDER, QUE JETER ? | Janvier 2025

Vous trouverez + de fiches sur le site : www.cad.ihs.cgt.fr

Scannez ce QR code et retrouvez l'annexe et la définition des termes en couleur* sur le site : <https://cad.ihs.cgt.fr/trier-ses-archives/>

* Rédaction par le Collectif Archives-Documentation CGT
* Dessin Bruno Charzat
* Design graphique Rudy Jean-François
* © flaticon.com

Site IHS-CGT : www.ihs.cgt.fr
Site dédié à l'archivage : www.cad.ihs.cgt.fr



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orient.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orient.fr)**